

II LE PATRIMOINE PAYSAGER

II.1 CARACTERISTIQUES DU PAYSAGE URBAIN ET SCENOGRAPHIE

La forme urbaine, la typologie des voies et des fronts bâtis, ainsi qu'un ensemble de motifs identitaires (éléments de repère, espaces singuliers) ponctuant le territoire influencent notre déplacement et notre appréhension des lieux. Le traitement de l'espace urbain prend en compte les matériaux de sols, les équipements ainsi que la végétation, participant également à l'animation de l'espace et au confort du déplacement. Ces composantes nous guident, nous interpellent, nous appellent ou nous perturbent et permettent de révéler la ville. Celle-ci s'appréhende de l'intérieur, par succession de déplacements au cours desquels s'impriment des plans et des motifs qui caractérisent les lieux.

Au sein du quartier du Marais, ces composantes sont abordées par thématiques, dans le but de dresser les caractéristiques du paysage urbain.

II.1.1 LES ELEMENTS DE REPERES DU MARAIS HISTORIQUE ET MONUMENTAL

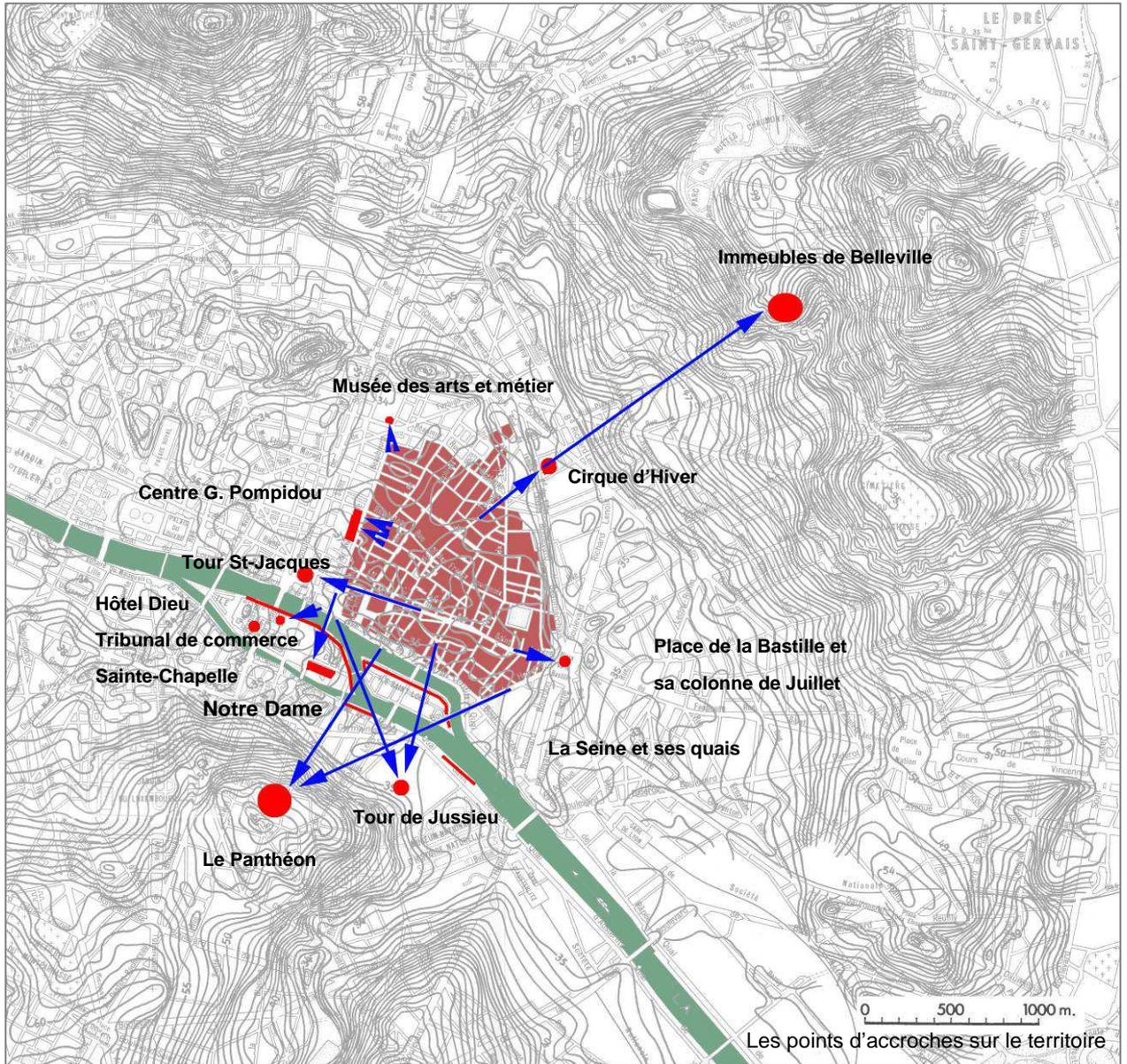
Au sein du quartier et en périphérie, un ensemble de motifs paysagers ou bâtis ponctue le territoire, marque de leur empreinte la structure du quartier et participe à la qualification et au repérage des lieux. Une hiérarchisation de ces motifs peut être réalisée en fonction de leur situation géographique ou de la relation qu'ils entretiennent avec un territoire plus vaste, en fonction de l'image qu'ils véhiculent.

Les points d'accroches sur le territoire et la relation avec la ville

La topographie et la configuration actuelle de l'espace, issus de la somme d'actes urbanistiques et architecturaux à travers l'histoire, permettent difficilement au quartier d'établir des relations visuelles avec le grand territoire. De façon générale le quartier du Marais est un espace introverti, cadré par de grands axes (rue de Beaubourg, boulevard Henri IV, boulevard Beaumarchais), et césuré par l'axe est-ouest rue de Rivoli, rue Saint-Antoine.

Depuis les voies internes, les accroches sur les lointains et sur les repères qui font référence à la capitale sont peu nombreuses. Seules quelques voies comme par exemple la rue du Temple ou la rue de Rivoli, prolongée par la rue Saint-Antoine permettent d'instaurer une relation visuelle avec des motifs « reconnus » extérieurs au quartier, comme par exemple les immeubles des coteaux de Belleville et plus proche, le cirque d'Hiver, la Tour Saint-Jacques et la colonne de Juillet (Place de la Bastille)

En périphérie, les bords de Seine et les voies menant aux quais sont des lieux privilégiés à partir desquels il est possible de resituer le quartier dans son contexte territorial, mais également des lieux permettant de mettre en scène toute une partie de la ville.





Colonne de Juillet depuis rue St-Antoine



Tour St-Jacques depuis la rue de Rivoli



Cirque d'Hiver et immeubles sur les coteaux de Belleville depuis la rue du Temple



Centre G. Pompidou depuis la rue Simon le Franc



Pantheon depuis la rue du Pont Louis Philippe



Pantheon depuis le Boulevard Henri IV



Tour de Jussieu depuis la rue du Figuier



Notre Dame



La seine

Les motifs monumentaux apparents

Certains espaces ont une signification monumentale et une résonance à l'échelle de la capitale, voire du pays. Ces espaces ont influés sur la structure du quartier à travers des éléments visibles du Marais Royal, avec notamment la place des Vosges et la rue St-Antoine et à travers les lieux du Marais entrant dans la composition globale de Paris et de son territoire d'implantation, comme notamment :

- La Seine et ses quais
- la rue de Rivoli
- Les voies haussmanniennes (boulevard Henri IV)
- La rue Beaubourg et la rue du Renard qui ont créé la césure entre le quartier du Marais et celui des Halles
- l'Hôtel de Ville et ses abords dont l'espace a été refondu
- le quartier du Temple totalement reconstruit.

D'autres motifs bâtis pouvant également avoir un large rayonnement identitaire à l'échelle de la capitale. Ils constituent des points de repère, des lieux de focalisation à l'échelle du quartier. Cela concerne entre autres :

- De nombreux hôtels particuliers (ex : l'hôtel de Sens, l'hôtel Clisson, l'hôtel de Sully)
- Les principaux lieux de cultes (ex : l'église St-Paul-St-Louis, le temple de la Visitation Sainte Marie...)
- Les marchés couverts
- Les Archives nationales
- les grands ensembles administratifs...



Eglise St-Paul St Louis



Eglise St-Paul St Louis



Temple de la Visitation Ste -



Hôtel de Sens



Hôtel de ville

II.1.2 LE PITTORESQUE, LES ELEMENTS SINGULIERS ET LA MONUMENTALITE CACHEE

A une plus petite échelle, les rues sont animées de particularités et de motifs singuliers qui ponctuent le déplacement des usagers et participent à la qualification des différents parcours.

Au sein du Marais, d'innombrables motifs se succèdent et se font échos. La rue devient alors le support d'un livre où l'on imprime ses images et où chacun peut les classer à sa guise.

Les porches d'accès aux hôtels, les tourelles, les fontaines, les arbres isolés, les détails architecturaux, les vestiges ponctuels de l'histoire, les cours intérieures, les jardins que l'on devine à travers des clôtures, les jeux subtils des volumes... sont autant d'éléments qui alimentent la singularité des lieux.

Une attention particulière devra être portée sur ces éléments lors de projets d'aménagement, afin de les mettre en valeur et d'amplifier la réalité sensible d'un lieu.



Micocoulier mis en scène depuis la rue Pavée



Percée visuelle sur cour intérieure



Fontaine de l'Impasse de la Poissonnerie



Percée visuelle sur le jardin de Grand Hôtel de Rohan



Centre George Pompidou



Portail du XVIIIe de l'Hôtel Raoul

II.1.3 CARACTERISTIQUES DES VOIES DE CIRCULATION

Les types de voies

Un ensemble de voies aux typologies variées maillent le territoire, permettent de le raccrocher à la ville et d'établir des liens entre les différents édifices et espaces publics.

L'analyse de la morphologie urbaine et l'appréhension spatiale découlant du tracé et du gabarit des rues, permettent d'établir un classement des voies par type. Ce dernier ne prend pas en compte le traitement et l'occupation des rez-de-chaussée (habitat, commerce, mur aveugle ...) qui ont un fort impact sur le paysage perçu et ressenti. Il ne tient également pas compte de la porosité des fronts. Il permet néanmoins d'établir une hiérarchisation des voies en fonction de leur impact dans le déplacement de l'utilisateur et du degré de lecture du paysage qu'elles suscitent.

Parmi ces types de voies, nous pouvons dissocier les rectilignes des non rectilignes, ainsi que les voies longues et les voies courtes. Au sein de chaque catégorie de voies, nous différencierons celles qui sont animées ou non par des jeux de décrochement des façades.

Ce classement nous permet ainsi de différencier au sein du quartier, les voies qui favorisent la vision lointaine et donc le déplacement et celles où la vision rapprochée est sollicitée. Ainsi plus l'espace est étroit et étriqué, plus le rapport sols-murs se lit et plus le contact avec les matériaux et les détails est important.

Dans cette typologie, nous isolons :

- les voies étroites (inférieures à 4m) et les sentes piétonnes qui du fait de leur gabarit suscitent une vision rapprochée ;
- les grands axes au gabarit important (espaces monumentaux) ;
- les espaces publics et carrefours (pochés en grisé sur le plan).

Dans ces voies, les différentes qualifications architecturales participent largement à la composition du paysage urbain. Les éléments architecturaux, avec leurs qualités soulignent, prolongent, contredisent les formes urbaines ou réciproquement, les formes urbaines banalisent ou mettent en valeur les éléments architecturaux, particulièrement ceux généralement isolés.

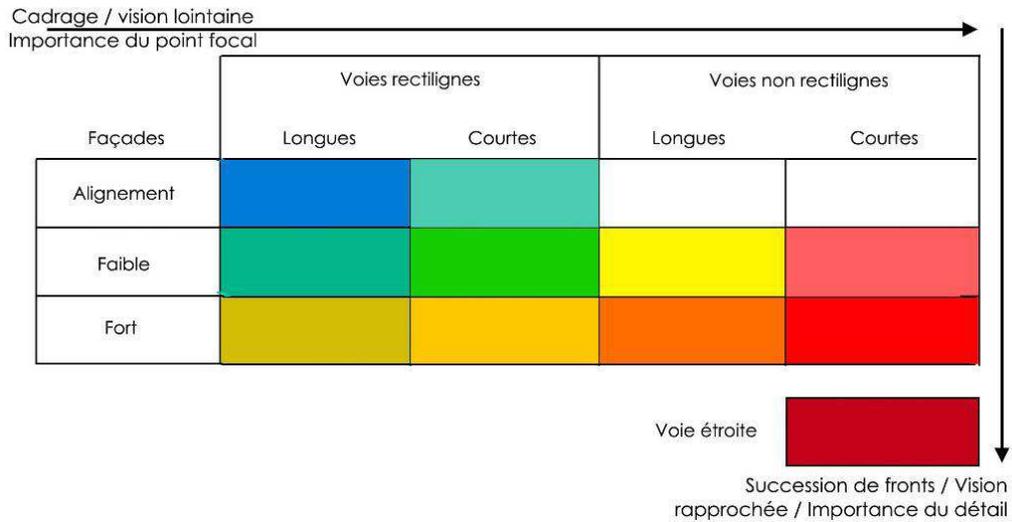
L'analyse du plan, qui établit une hiérarchisation des voies par gradation de teintes passant des couleurs froides aux couleurs chaudes, permet ainsi de dégager différents secteurs homogènes ou non, au sein desquels les voies suscitent le déplacement et l'appréhension globale du secteur ou à l'inverse suscitent une appréhension des lieux par enchaînement de plans et de visions immédiates.

La partie nord-est du quartier, où l'on retrouve le tracé en éventail du projet de la place de France entre la rue de Turenne, de Normandie, de Bretagne et Veille-du-Temple, est un secteur relativement homogène au sein duquel la ville s'appréhende par grandes séquences.

A l'opposé dans le secteur délimité par la rue du Temple, la Rue Rambuteau, les rues Veille-du-Temple et de la Verrerie, la ville s'appréhende de façon sporadique. Ici le repérage est plus difficile, le foisonnement d'images et de plans successifs suscitent l'arrêt, la flânerie.

En bord de Seine, l'ancien îlot insalubre n°16 reconstruit, est un secteur hétérogène et complexe, au sein duquel les différentes familles de voies se succèdent et se croisent. Dans ce secteur, la juxtaposition des différentes formes de l'espace, l'accumulation des traitements variés de la voirie, les déclivités liées à la topographie auxquelles s'ajoutent une juxtaposition d'édifices de gabarit et de styles différents, composent un lieu complexe et difficilement appréhendable dans sa globalité et dans son rattachement à une période de l'histoire.

Les types de voies (voir carte suivante)



Les principales figures formées par les types de voies

Pour chaque type de voies, un ensemble de figures abstraites synthétise l'ambiance de la rue et souligne les caractéristiques majeures sur lesquelles des attentions particulières devront être portées.

La linéarité et le bornage axial

La linéarité et la perspective axiale concernent essentiellement les voies rectilignes et longues.

Un certain nombre d'éléments caractérisant le paysage de ces voies devront être pris en compte pour compenser ou non l'effet couloir :

- la largeur des voies et des trottoirs, ainsi que leur traitement
- le mobilier (potelets soulignant le tracé)
- le gabarit des bâtiments et le rythme des façades
- la porosité des fronts bâtis (clôtures laissant ou non passer le regard)
- Les éléments émergents (végétation, enseignes, signalétique...)
- les fonds de vues, en perspective.



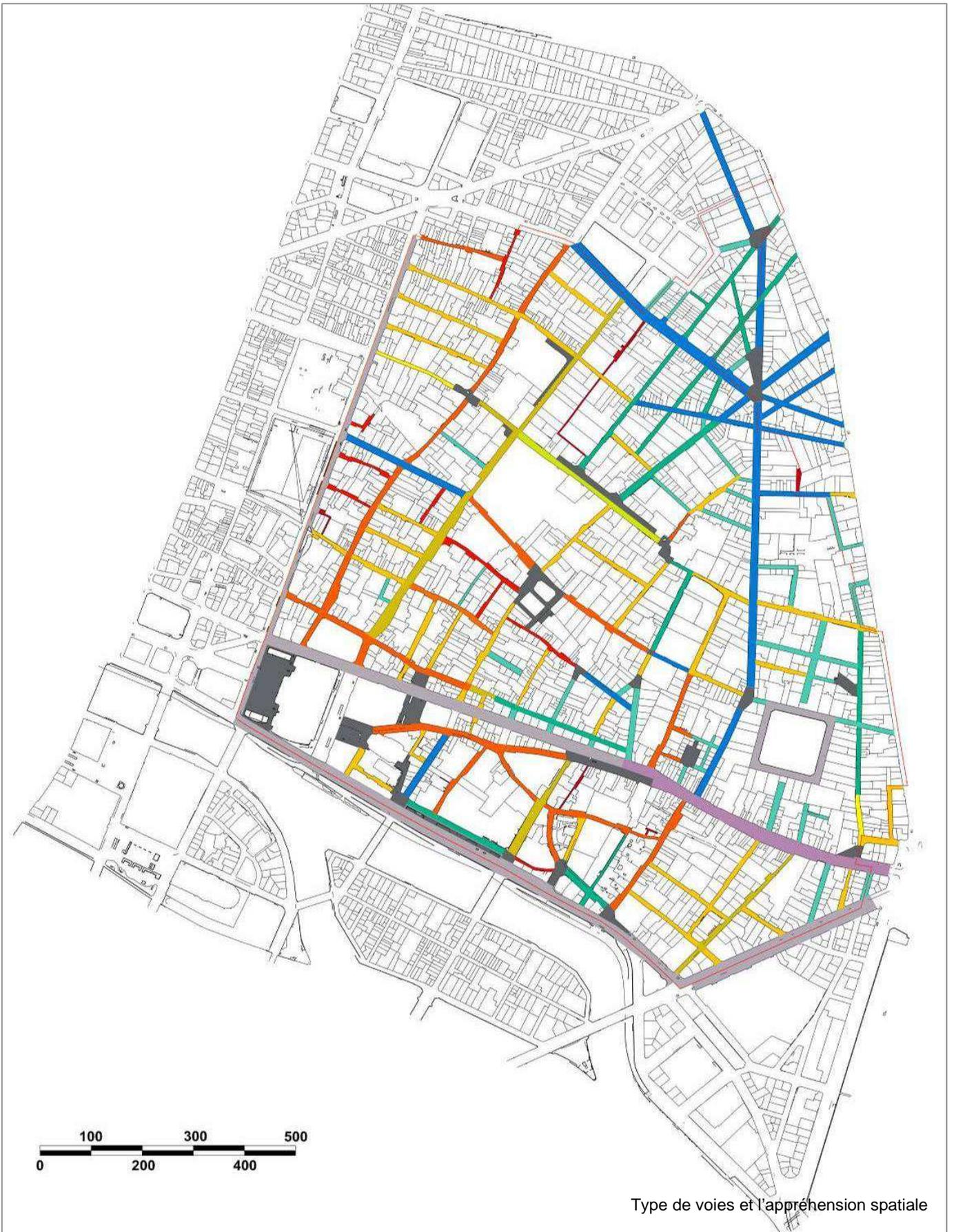
Rue des Minimes



Rue des Tournelles



Rue de Turenne



Importance du front bâti pour les voies rectilignes

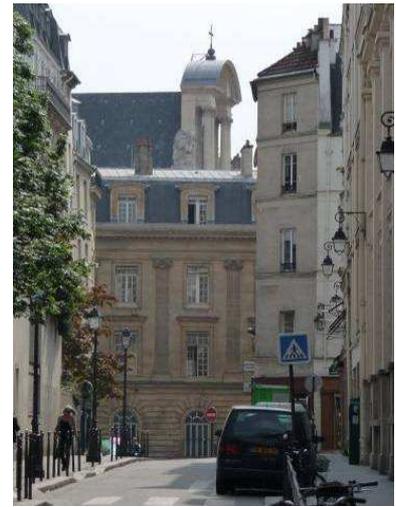
Les fronts bâtis dans l'axe des voies rectilignes et plus particulièrement pour les voies courtes avec des terminaisons en « T », influencent la perception de l'ambiance de la rue. Ils tendent à créer un cadre homogène, à disqualifier le caractère général de la voie ou à permettre d'atteindre des horizons plus lointains (élément de repère, importance laissée au ciel)....



Front composant un espace fermé avec des gabarits homogènes



Front et ouverture sur le ciel



Front et succession de plans



Front trompe l'œil avec différence de tonalité



Front en rupture avec le gabarit de la rue



Front dans l'axe de la rue de Turenne

Décrochement, dilatation, resserrement

Les décrochements, les dilations et les resserrements de l'espace (correspondant généralement à l'application de plans d'alignement ou de règlements d'urbanisme) concernent aussi bien les voies rectilignes que celles non-rectilignes.

Éléments à prendre en compte :

- Le traitement des pignons aveugles (habillage, enseignes, occupation en rez-de-chaussée par les petits commerces)
- La présence du végétal et son impact sur le bâti et « l'esprit des lieux »
- Le stationnement au niveau des redents, qui rompt la continuité piétonne
- L'envahissement de l'espace piéton par les deux-roues au niveau des dilations
- L'effet de coulisse et d'appel dans le parcours
- Le traitement de la voie et des trottoirs (gabarit, matériaux et équipement).



Ruelle Sourdís



Rue du Petit Musc



Rue des Francs Bourgeois



Angle rue des Blancs Manteaux - rue des Archives



Rue des Francs Bourgeois - rue de Turenne

L'incurvation

Éléments à prendre en compte :

- L'importance des façades situées de la partie concave de la rue
- La présence du végétal et son impact sur le bâti au niveau des espaces incurvés
- Le traitement de la voie et des trottoirs (gabarit, matériaux et équipement).



Rue du Temple



Rue des Blancs Manteaux



Rue Michel le Comte



Rue Charlemagne



Rue des Archives

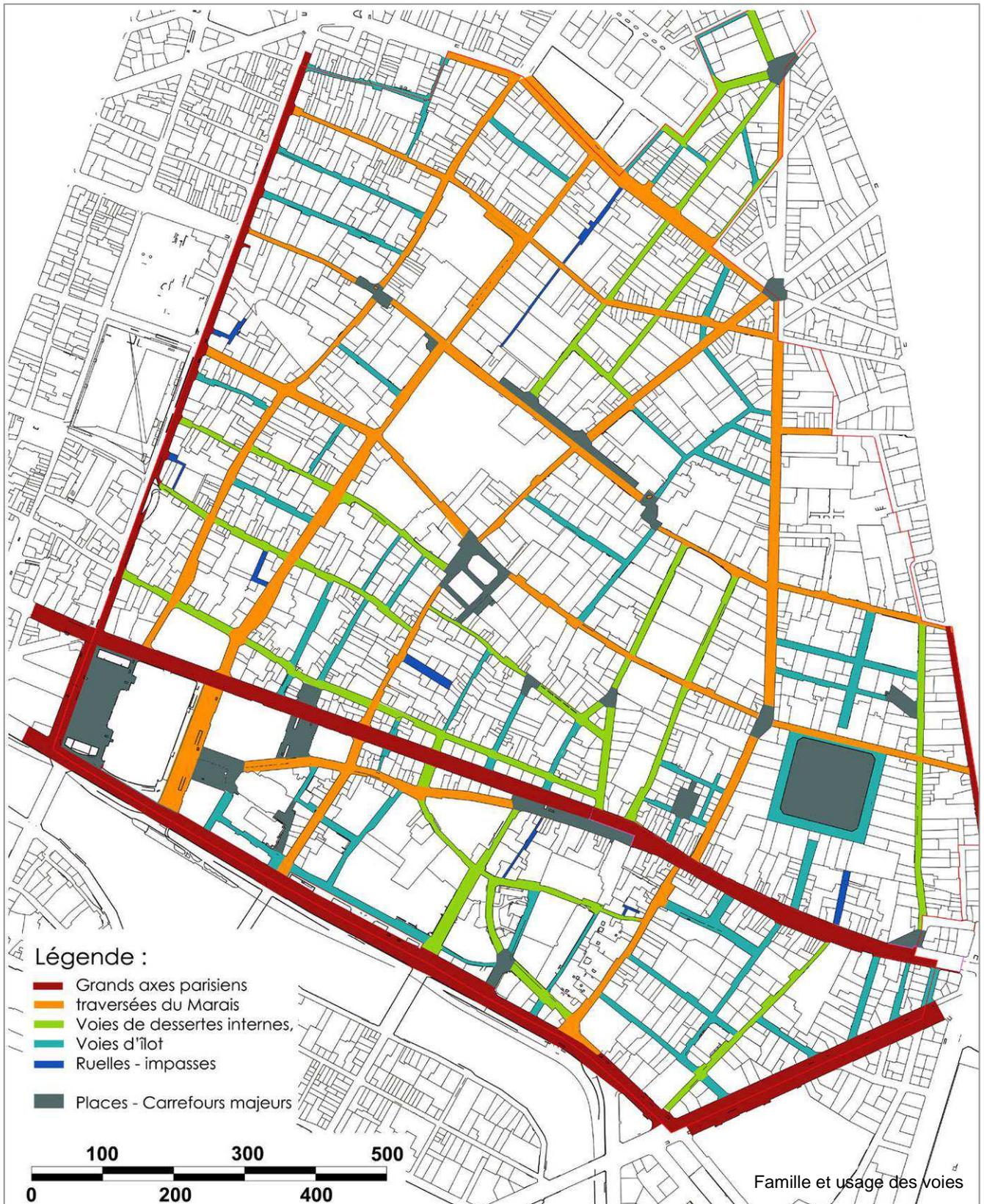
Les familles de voies et les usages (voir carte suivante)

La structure viaire du secteur sauvegardé, rattachée au maillage de la ville de Paris, se décompose en plusieurs familles de voies, dépendant à la fois de la fonction de transit, d'usage et de gabarits. Sur le secteur sauvegardé, cinq grandes familles de voies se dessinent :

- Les grands axes parisiens : il s'agit des voies de transit supportant une circulation importante, elles sont larges et possèdent des trottoirs confortables. Elles correspondent aux percées du XIXe siècle et/ou forment les grands boulevards et avenues de la ville. La rue Rivoli et la rue Saint-Antoine constituent le seul grand axe parisien qui traverse et scinde le quartier du Marais. Le boulevard Henri IV, Le boulevard Beaumarchais, le quai des Célestins, le quai de l'Hôtel de ville, la rue du Renard et la rue Beaubourg sont périphériques et limitrophes au secteur sauvegardé.
- Les traversées du Marais : ces voies reliées de part et d'autre à des voies situées à l'extérieur du quartier, sont utilisées comme des voies de transit. Elles constituent des axes dynamiques du quartier et supportent animation et activité (commerce, artisanat, service public...). Certaines d'entre elles ont une assise ancienne (ancien axes gallo-romains, chemins médiévaux). Elles forment également comme la rue Rambuteau prolongée par la rue des Francs Bourgeois et par la place des Vosges, des itinéraires de découverte du Marais.
- Les voies de desserte interne : de plus faibles longueur et largeur, elles débouchent généralement sur une voie perpendiculaire et sont fermées visuellement par un front bâti. Elles permettent d'irriguer chaque partie du quartier et sont généralement reliées à des axes de circulation majeure. Elles supportent à la fois une circulation piétonne et véhiculaire prégnante, et constituent souvent des espaces de vie animés de la partie du quartier qu'elles irriguent. Le partage de l'espace (piéton, voiture, vélo, livraison) est ici fortement présent.
- Les voies de desserte des îlots : plus courtes que les précédentes et cadrées dans leur extrémité, elles traversent certains groupes d'îlots. Moins actives que les précédentes, elles assurent généralement des fonctions d'accès aux habitations et ne jouent pas ou peu le rôle de transit.
- Les ruelles et impasses : ce sont des voies étroites, des rues intérieures jouant le rôle de dessertes ponctuelles ou de liaison piétonne.

A ces voies vient se greffer un ensemble de passages en cœur d'îlot permettant de relier une succession de cours (ex : village Saint-Paul) ou d'accéder à des jardins intérieurs.

La carte ci-après replace l'ensemble des voies par familles et usages.



II.1.4 PRISE EN COMPTE DES USAGES NOUVEAUX DE L'ESPACE PUBLIC ET MISE EN VALEUR PATRIMONIALE

Les places, placettes, parvis d'églises, abords d'équipement, sont autant de lieux qui singularisent les quartiers. Ces espaces publics se déclinent sous des formes en lien au non avec les bâtiments qui les cernent ou du monument qu'ils mettent en valeur. Composés vernaculaires, ils sont plus ou moins annoncés depuis les voies qui les desservent. Supports d'animations, de rencontres et de festivités, les places et les rues ont dû s'adapter à des usages et à des contraintes propres au quartier (stationnement, circulation, marché, terrasse de restaurant...).

Parmi les espaces publics du Marais, nous pouvons discerner les « espaces constitués », issus d'une composition d'ensemble, ayant fait l'objet d'un projet urbain, et les « espaces non constitués » qui sont le résultat d'une accumulation de plusieurs projets ou de modifications liés à la stratification des lieux.

Les places Baudoyer, du Marché Sainte-Catherine, Saint-Gervais, la place des Vosges, celle de l'Hôtel de Ville ainsi que les boulevards constituent les « espaces constitués » du secteur sauvegardé.

D'autres espaces comme la rue du Trésor, la rue du Grenier sur l'eau, l'allée des Justes de France ou la rue Roger Verlomme sont issus de projet de lotissement ou d'aménagements urbains parfois avortés (rue Verlomme). Ils constituent aujourd'hui à l'échelle du quartier, des espaces singuliers avec leur propre spécificité.

L'aménagement des espaces publics est confronté à la nécessité d'intégrer les nouveaux usages et les objectifs de partage de l'espace, tout en favorisant la mise en valeur du patrimoine du secteur sauvegardé. L'évolution des usages, l'augmentation de la fréquentation, les contraintes sécuritaires, les demandes nécessaires aux bons fonctionnements du quartier (livraison des commerces, dessertes pour les habitants du quartier, besoin de places de stationnement automobile...), le souci de sauvegarder l'unité et la qualité paysagère des espaces urbains amènent à prendre en compte dans l'aménagement de nouvelles préoccupations et leurs traductions spatiales.

Ainsi l'analyse urbaine et paysagère a révélé différents disfonctionnements ou interrogations inhérents à l'aménagement des espaces publics du Marais, qui sont synthétisés ci-dessous.

La problématique du partage de l'espace

Le partage de l'espace introduit une nouvelle composante dans la conception de la rue : la proportion entre trottoirs et chaussée. Celle-ci, normalisée dans la deuxième moitié du XIXe siècle, a généré le paysage urbain actuel. Le recalibrage des chaussées en élargissant les trottoirs afin de favoriser le confort et la sécurité des piétons, gomme les formes « traditionnelles » des rues du secteur sauvegardé. Par ailleurs, la nécessité de « canaliser » la circulation, de diviser l'espace longitudinal en couloirs, introduit une nouvelle forme qui banalise progressivement l'harmonie initiale du paysage et tend à gommer la spécificité de chaque lieu. La multiplication des traitements de sols, de la signalétique et les interruptions de parcours induits par la fragmentation des différents flux de déplacement en couloirs, rendent l'espace public moins homogène et induisent une perte progressive de la lisibilité, mais aussi des édifices qui forment son enveloppe.

Par exemple, les quais de Seine sont fortement impactés par la succession des bandes de circulation (véhicule, bus, piéton, vélos), alors qu'antérieurement, seuls les alignements de platanes et les murs de soutien marquaient la linéarité de ces espaces. La relation directe du quartier avec la Seine en est amoindrie.



L'encombrement et la perte de lisibilité de l'espace

Comme tous les espaces urbains parisiens, le secteur sauvegardé est confronté au problème de l'insertion du mobilier urbain dans son environnement ainsi qu'à l'encombrement de l'espace lié notamment aux nouveaux modes de déplacement. La multiplication du mobilier de protection et de signalétique induit une surcharge de l'espace et subdivise les lieux en de nouvelles frontières qui nuisent à sa bonne lisibilité. Par ailleurs, les extensions des terrasses sur les trottoirs, ainsi que l'augmentation du stationnement sauvage des deux-roues motorisés sur les trottoirs, constituent des contraintes pour la qualité du paysage urbain mais aussi pour le déplacement des piétons.



Les recoins et décrochements engendrés par les retraits d'alignement du bâti posent également le problème de l'encombrement et du peu d'espace laissé au vide au sein des rues du quartier du Marais. En effet, ces retraits lorsqu'ils ne profitent pas à la création d'une place de stationnement et donc à un décrochement des continuités piétonnes sur trottoir, font l'objet de multitudes d'occupations (stationnement de deux roues, dépôt d'encombrant, plantations chétives ou en mauvais état phytosanitaire du fait de l'environnement...).



Le manque de recul, d'espaces de respiration ou d'assises pour certains monuments ou édifices remarquables sont également des constats de la perte de qualité de l'espace public.

Ce phénomène concerne par exemple, la petite place triangulaire à l'angle de la rue Saint-Antoine et de la rue des Tournelles sur laquelle on note un manque dégagement visuel de la statue de Beaumarchais ; ou encore la place Saint-Gervais, où le stationnement est envahissant, le caractère très routier. Le manque d'unité et l'accumulation du mobilier urbain (jardinière, potelets, bornes et chaînes)... sont autant d'éléments qui nuisent à la mise en valeur et à la topographie de la place, mais aussi de l'église Saint-Gervais et de l'hôtel de Ville qui lui fait face.



L'impact de la fonction automobile encore fortement présente

Malgré une politique de réduction de la place de la voiture, certains espaces sont encore fortement sacrifiés à la fonction automobile et le caractère routier prévaut sur l'aspect patrimonial.

C'est par exemple le cas au niveau du carrefour de la rue du Fauconnier, de la rue du Figuier et de rue de l'Ave Maria, où le surdimensionnement de la voirie, le marquage au sol ne participent à la mise en valeur de l'Hôtel de Sens.

De même au niveau de la rue Lobau, l'aspect routier induit par la signalétique excessive, par le traitement du sol en nappe, est fortement affiché dans ce lieu de liaison et de mise en relation entre la Seine, l'Hôtel de ville, la place Saint-Gervais et la rue Rivoli.



Les risques de perte de cohérence avec l'histoire du quartier

Les espaces publics du Marais, s'adaptant sans cesse aux nouveaux usages et à l'identité parisienne, sont soumis à des modifications qui peuvent conduire à une perte de cohérence avec l'histoire du quartier. Le traitement des sols tendant à l'uniformisation ou à l'inverse à la multiplication des revêtements et des décors, peuvent porter atteinte à la singularité des lieux et être en désaccord avec la qualité patrimoniale du quartier.

Au sein du Marais, les pavés ou dalles en grès ou en granit participent à l'identité des lieux. La tendance à recouvrir ces sols par des surfaces bitumeuses engendre la perte de matérialité, de relief et d'unité avec le bâti.



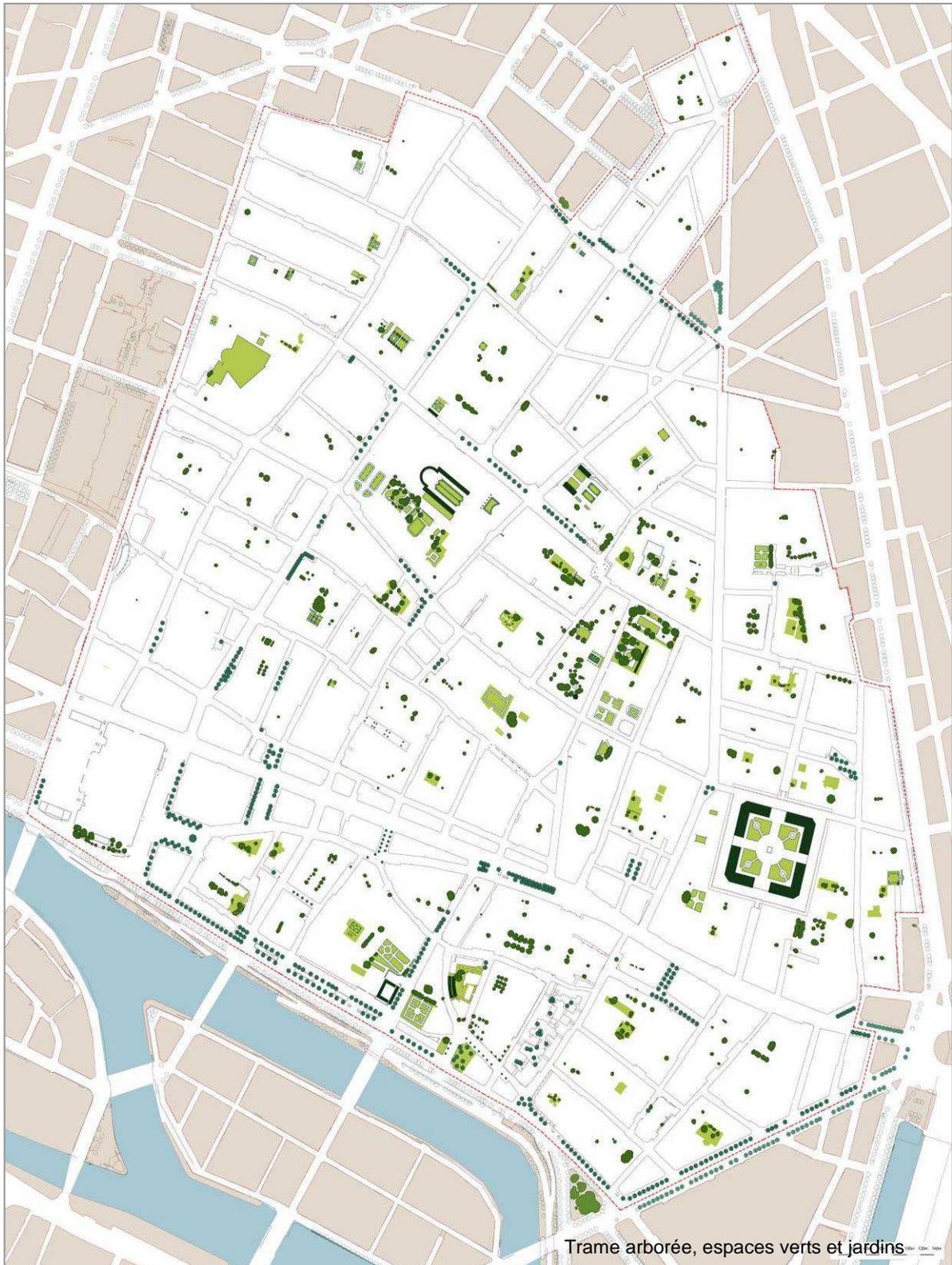
Le végétal est également une composante paysagère. Si les demandes de végétalisation de l'espace public sont prégnantes, celles-ci doivent être contrôlées et limitées afin de ne pas imposer des paysages en contradiction avec l'authenticité historique et urbaine du quartier.

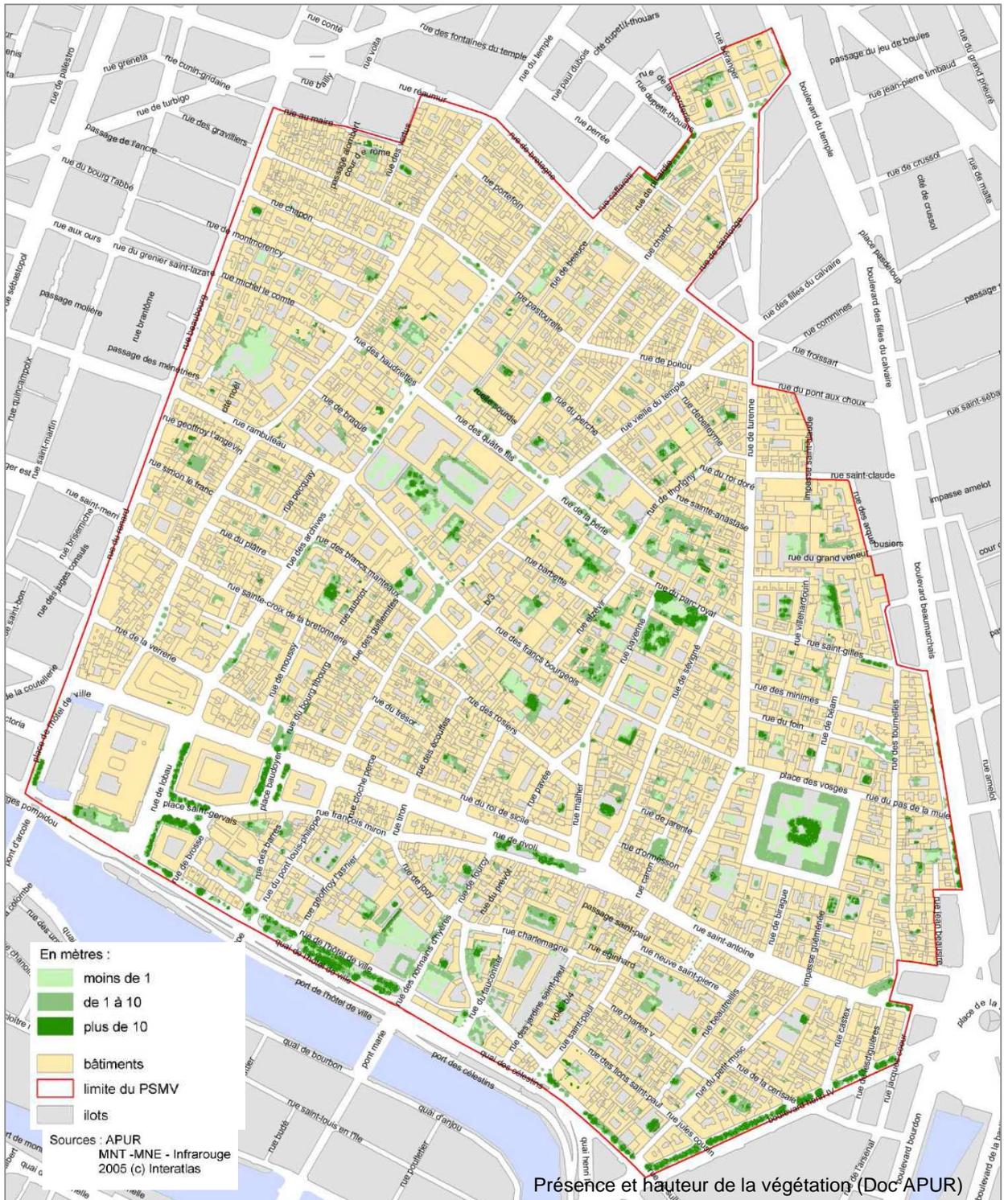
L'aménagement de la place Thorigny, avec l'accumulation de mobiliers, le choix des plantations (chêne vert), le dessin du sol avec un appareillage en arc de cercle, le marquage accentué de la voirie courbe, est une illustration de sur enrichissement de décor en négation avec l'identité du Marais.

II.2 LA PLACE DE LA VEGETATION DANS L'ESPACE URBAIN

Une répartition inégale du couvert végétal

Au sein du quartier du Marais la trame arborée et les espaces verts se répartissent de façon inégale sur le territoire. Les cartes ci-après nous présentent la répartition du couvert végétal et nous renseignent également sur la hauteur de la végétation.





A l'exception des boulevards et des voies qui bordent le quartier (Boulevard Henri IV, rue de Bretagne, quai de l'Hôtel de Ville et quai des Célestins), les plantations en alignement sont peu nombreuses. Disséminées dans le quartier, elles se concentrent autour de certaines places (place Saint Gervais, Place Baudoyer, Place du Marché Sainte Catherine) ou également au niveau des élargissements de certaines voies (rue du Grenier sur l'Eau, rue du Temple, rue des Archives, rue Roger Verlomme, rue des Quatre-Fils et rue de la Perle). La rue joue alors la fonction de place.



Alignement rue du Temple

En fait, le peu de présence d'espaces publics plantés correspond à la nature urbaine et architecturale du Marais. Aujourd'hui, si les demandes d'espaces verts sont prégnantes, elles ne sont pas toujours en relation avec la nature des lieux. Le développement des massifs plantés ou d'une trop forte végétalisation de l'espace public est susceptible de dénaturer l'unité urbaine de certains secteurs. Ainsi, les fronts constitués par certains alignements contribuent à gommer la singularité de morceaux de ville et à ignorer l'histoire des lieux.

L'essentiel du domaine végétal du quartier du Marais est constitué par les squares et les cœurs d'îlots. Les jardins des grandes demeures et des hôtels particuliers occupent une part importante de la surface en espaces verts du quartier. Ils se concentrent essentiellement de part et d'autre de la rue des Francs Bourgeois. Les jardins des Archives nationales, la place des Vosges, les jardins de l'Hôtel Salé (Musée Picasso) ainsi que le jardin d'Anne Frank, représentent en termes de surface, la part la plus conséquente des espaces verts du secteur sauvegardé.

On note toutefois une certaine irrégularité dans la répartition des jardins « historiques » en raison des occupations denses, à fortes emprises au sol, des premiers faubourgs de Paris. Le long de la rue du Temple, entre la rue de la Verrerie et la rue Rambuteau, la couverture végétale est quasiment absente. Le même constat peut être également fait au nord de la rue Michel Comte. A l'ouest du quartier, seul le jardin d'Anne Frank, qui s'étend à l'arrière de l'Hôtel Saint Aignan, tend difficilement à reconstituer le jardin dessiné par Le Notre et offre un espace de verdure dans ce secteur densément bâti.



Jardin du Musée Carnavalet

Au Sud-est du secteur sauvegardé, à l'ouest du boulevard Henri IV, la faiblesse des espaces végétalisés est également notable.



Jardin d'Anne Frank

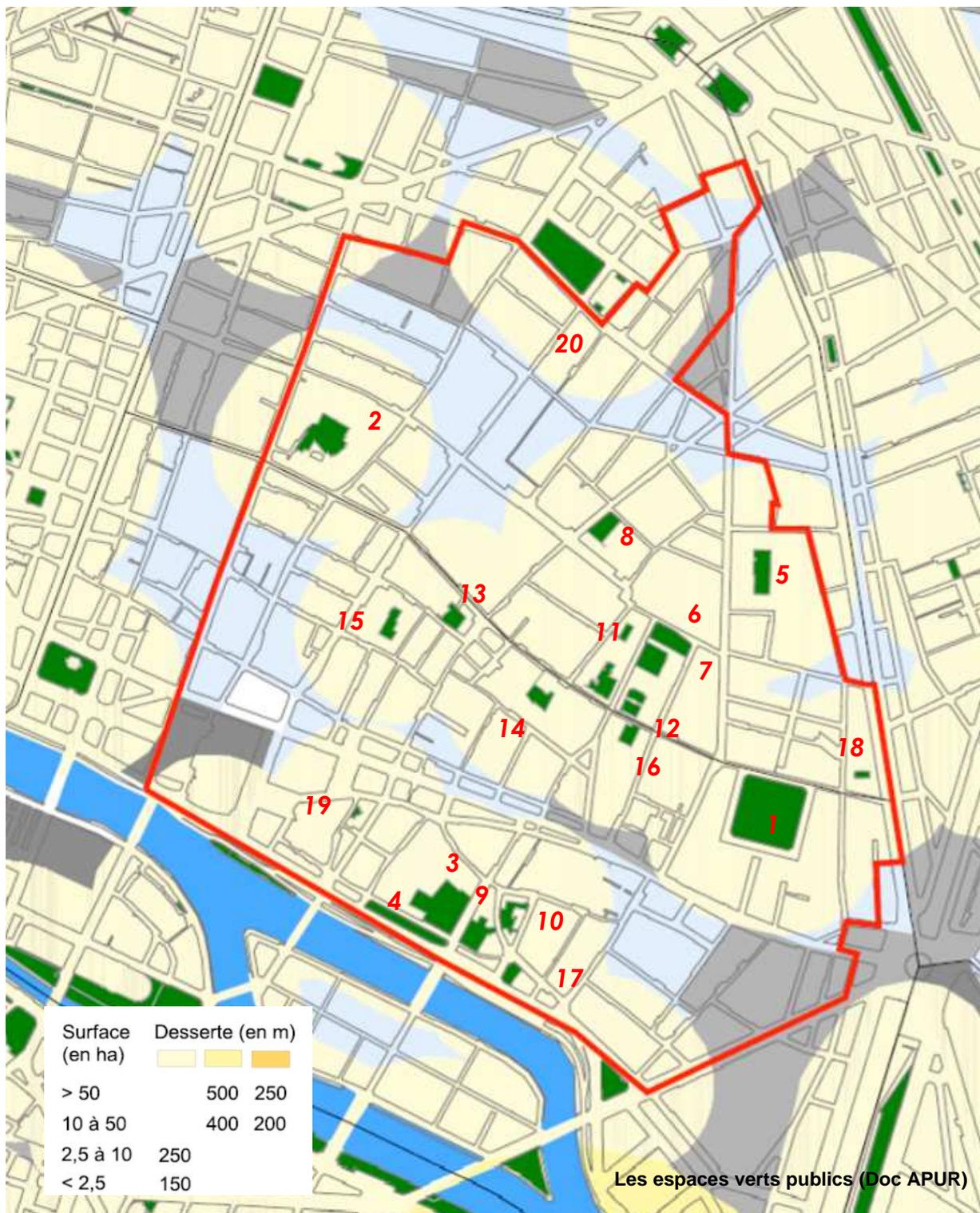
Les espaces verts publics

A l'échelle du secteur sauvegardé, les vingt espaces verts publics répertoriés dans le tableau ci-dessous et repérés sur la carte ci-après, couvrent une surface de 41 000 m² soit 0.3% de la superficie du territoire. Dans le troisième arrondissement, neuf jardins ou squares occupent une surface totale de 15000 m². Dans le quatrième, les espaces verts totalisent une surface de 26 000m² dont 12 500 m² pour la place des Vosges.

Les espaces verts ouverts au public se concentrent essentiellement autour et à proximité de la rue des Francs Bourgeois, qui constitue la limite entre le troisième et le quatrième arrondissement, et également au sud du quatrième, dans l'ancien îlot 16, avec le jardin Albert-Schweitzer accolé au jardin de l'hôtel d'Aumont, le jardin de l'Hôtel de Sens, le jardin de l'ensemble immobilier Figuier Fauconnier, et plus récemment le square Ave Maria.

Espaces verts publics situées à l'intérieur du PSMV du Marais

Nom		Arrondissement	Superficie en m ²	date de création	Observation
Square Louis XIII	1	4	12 672	1682-1976	
Jardin de l'hôtel Saint Aignan	2	3	3 940		non ouvert au public
Square Albert Schweitzer	3	4	2 800	1968	
Jardin du bataillon français de l'ONU en Corée	4	4	2 543		
Square Saint Gilles-Grand Veneur	5	3	2 268	1988	
Square Léopold Achille	6	3	2 230	1913	
Square Georges Cain	7	3	2 064	1923	
Jardin de l'Hôtel Salé	8	3	1 565	1985	
Jardin de l'Hôtel de Sens	9	4	1 410	1957	
Jardin d'immeubles Figuier-Fauconnier	10	4	1 402	1961	
Jardin intérieur du 1a de la Rue Payenne	11	3	1 400		
Jardin du Musée Carnavalet	12	3	1 300	2003	
Square Charles-Victor Langlois	13	4	1 155	1961	
Jardin de la rue des Rosiers	14	4	1 100		
Clos des Blancs Manteaux	15	4	1 000	2001	
Jardin de l'Hôtel Lamoignon	16	4	845		
Square de l'Ave Maria	17	4	842	1933	
Jardin d'immeubles de la rue des Tournelles	18	3	349		non ouvert au public
Square Couperin	19	4	235		non ouvert au public
Jardin partagé de la rue des Oiseaux	20	3	130	2004	



Les squares et les jardins publics du Marais sont des créations relativement récentes, puisqu'ils ont été constitués à partir de la deuxième moitié du XIXe siècle et du début XXe, en particulier entre 1910 et 1960, et depuis 1965, suite à la mise en œuvre des préconisations du PSMV, prévoyant des curetage de cœurs d'îlots pour y implanter des jardins publics et l'aménagement de jardins d'hôtels particuliers privés, comme par exemple, le jardin Francs-Bourgeois-Rosiers, issu du regroupement des jardins des hôtels de Coulanges, Barbès et d'Albret.

Ces jardins constituent des lieux de rencontre, de flânerie et de repos pour les habitants du quartier et pour les visiteurs. Variés dans leurs compositions, ils sont parfois, par leur traitement, en décalage avec l'enveloppe des bâtiments qui les enserrant. Ils peuvent être d'inspiration médiévale, comme le clos des Blancs Manteaux, à la françaises d'aspect classique comme le jardin de l'Hôtel de Sens ou du musée Carnavalet, à caractères champêtres affirmés,

comme le Jardin Ave Maria, ou d'interprétation plus contemporaine. Avec les squares du XIXe siècle, ils constituent des espaces où la nature peut s'exprimer et favoriser la biodiversité.

Le secteur nord-ouest (rue du Poitou, nord de la rue de Turenne, rue Pastourelle et partie nord de la rue des Archives) est déficitaire en espaces verts de proximité. C'est également le cas pour le nord-ouest de la rue Rivoli ainsi que pour le sud-est de la rue Saint-Antoine. Ce dernier quartier étant toutefois proche du jardin de l'Arsenal.



Square Saint-Gilles- Grand Veneur



Clos des Blancs Manteaux



Square Léopold Achille



Square George Cain



Square de l'Ave Maria



Jardin Francs-Bourgeois-Rosiers

La végétalisation sur l'espace public

Le végétal participe à la qualification des lieux et à la lecture de la ville. Au sein du quartier du Marais, une déclinaison des structures végétales et des espèces anime les lieux et participe à l'agrément de l'espace bâti, mais aussi à la mise en valeur des édifices d'intérêt patrimonial.



Par son isolement, l'arbre unique acquiert dans le paysage une grande valeur esthétique et symbolique. Il offre des espaces ombragés agréables pendant les saisons estivales. Il ponctue le parcours et constitue un élément de repère à l'échelle du quartier.

A l'inverse, les alignements d'arbres qui soulignent les grands axes de composition urbaine ont un écho à l'échelle de la ville. C'est le cas du boulevard Henri IV souligné par un alignement de platanes. Ceux-ci assurent l'unité de style et homogénéisent le paysage de la rue. Répartis essentiellement en partie périphérique du quartier du Marais, ces alignements plantés permettent par contraste, d'affirmer la permanence des sites non plantés et très minéraux du cœur du quartier.

Les alignements peuvent également participer à la composition des lieux et cadrer une vue particulière. Taillés en rideau, ils structurent fortement l'espace et soulignent le bâti ou les espaces « ouvert ». (par exemple la place des Vosges ou le mail de la place Roger Priou Valjean).

Lorsque l'emprise est suffisante, les plantations d'arbres ou d'arbustes permettent de masquer des fronts disgracieux ou des pignons aveugles (par exemple, l'alignement de poirier rue Neuve Saint-Pierre) ou à l'inverse viennent agrémenter les lieux et offrent des espaces singuliers (comme la rue du Trésor) à l'échelle du quartier.



Rue Neuve St-Pierre



Rue du Trésor

Les jardins privés

Les jardins privés du quartier du Marais constituent des espaces au sein desquels la végétation s'exprime sous différentes formes, agrémentent les cœurs d'îlots et offrent un cadre de verdure dans des secteurs densément construits. En retrait des axes de circulation, ces jardins présentent des caractères multiples et font référence à des styles très différents pouvant eux même se retrouver au sein d'une même parcelle. Stricts, formels et rigoureux dans le tracé, naturels ou sauvages dans les ambiances, exotiques dans le choix des plantes, les jardins restent diversifiés, avec cependant pour un grand nombre de jardins d'hôtel particulier, une prédominance de la composition à la française.

Toutefois, ces derniers ne présentent pas un caractère patrimonial majeur, car ils ont fait au fil du temps, l'objet de remaniements multiples, ils ont aussi pu être « reconstitués » après curetage de bâtiments d'activités qui les avaient comblés. Dans bien des cas, l'espace du jardin est réduit à un carré de pelouse délimité par une bordure de buis.



12 rue Charles V



4 Rue du Béarn



19 rue Michel le Comte : arrière du jardin de l'Hôtel Beaubrun



6 rue des Haudriettes

Le Marais : un quartier à dominante minérale

Malgré une présence végétale somme toute non négligeable, constituée par les jardins publics ou privés et par la végétation sur l'espace public, le Marais reste un espace à dominante minérale. En effet, la majorité des espaces libres sont constitués par des cours pavés et par des rues non plantées qui forgent l'identité du quartier. L'excès de végétalisation sur l'espace public et dans les cours peut nuire à l'authenticité historique et urbaine du secteur sauvegardé.

D'autre part, la morphologie urbaine, les emprises limitées des voies, la fréquentation, la présence des réseaux souterrains, sont autant de contraintes au bon développement des plantations sur les voies, ce qui explique aussi que celles-ci soient limitées aux seules voies larges, aux retraits d'alignement ou aux places.

Le cumul de surface des espaces verts existants dans le secteur sauvegardé révèle que le quartier présente un déficit de biotope. Il est aussi à noter de fortes demandes de végétalisation de la part des habitants, tant sur l'espace public que privé.

Si l'espace de la rue et les cours des hôtels particuliers apparaissent inadaptées au développement de la végétation de pleine terre, les cœurs d'îlot, certaines cours ou terrasses, les squares et jardins publics, les jardins des hôtels particuliers, sont des lieux au sein desquels la diversité végétale, et donc l'augmentation de la biodiversité peut être envisagée. Ces possibilités de végétalisation permettent également de répondre aux demandes des habitants. Il est par ailleurs à noter que dans les cours à dominante minérale, il est envisageable d'intégrer des plantations en pots.

Des précautions doivent être prises concernant la forme et le type de végétalisation. Elles concernent entre autres, la question des plantes grimpantes. Si la végétalisation du bâti et des espaces en pieds de bâtiments constitue un moyen de maintenir et de développer la faune et la flore, ou encore de permettre une régulation thermique du bâtiment par la création d'une couche d'air isolante évitant la montée excessive de la température, elle présente aussi ses limites et des contraintes pour les structures et les façades des constructions.

Sur une façade saine les plantes grimpantes n'engendrent pas de dégâts du bâti. Cependant, les ventouses ou racines aériennes de certaines espèces peuvent endommager les mortiers, s'ancrer entre les enduits et la maçonnerie de moellons, ou même décoller les parements en s'infiltrant dans les interstices. Ces végétaux peuvent aussi détériorer certains types de peinture et favoriser l'humidité du mur. Il convient également d'éviter les espèces exigeant un entretien important et une taille régulière, sous peine de voir les gouttières envahies et les bouches d'aération occultées.

Enfin dans les cours étroites, le développement de la végétation en façades et en pieds de bâtiments engendre une perte de lumière pour les logements des étages inférieurs, nuisant à la qualité de vie et aux économies d'énergie.



Rue des Rosiers : traitement de l'espace en contradiction avec l'identité du Marais.



La végétation exubérante qui monopolise l'espace de la cour engendre une perte de lecture de l'espace et soulève le problème du manque de lumière en rez-de-chaussée

Par ailleurs le choix des essences, le caractère persistant ou non des plantations, la prise en compte de leur taille à l'âge adulte, le positionnement des végétaux par rapport à l'environnement proche, mais aussi dans son contexte urbain et la gestion des espaces végétalisés sont des contraintes dont il faut tenir compte lors de tout aménagement.

Au sein du quartier, les exemples ci-contre illustrent les problématiques liées à la végétalisation des lieux et au manque d'entretien des espaces.



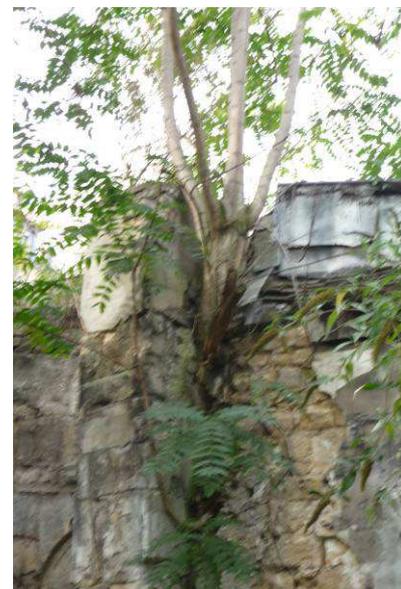
Le sol d'une cour soulevée par le système racinaire d'un ailante



Espace public exigu dans lequel la végétation est un palliatif au manque de traitement. Angle rue du Temple – Rue des Haudriettes



Rue du Bourg Tibourg : végétation exubérante en toiture, fort impact sur le caractère de la rue, risque lié au pin ayant atteint un développement conséquent



Dégradation des murs liée au développement des plantations dans les interstices



Façades de la place des Vosges et statue de Louis XIII masquées par les marronniers